Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal Du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie RENOUF, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants: 8

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 17-06-2024

<u>Présents</u>: Annie RENOUF, Stéphane CHAIGNE, Joseph BERNARD, Francis CHUSSEAU, Romain TESSIER, Karine GAZEAU, Nicolas BOUREAU, Sylvie LEBON

Absents ou excusés: Edouard de La BASSETIERE, Laure de Maisonneuve, Roger GOMET, Evelyne DRAPEAU, Christine PASZKO, Frank RABILLE, Véronique DESMARICAUX,

Pouvoirs:

Edouard de La BASSETIERE a donné pouvoir à Nicolas BOUREAU Véronique DESMARICAUX donne pouvoir à Sylvie LEBON Evelyne DRAPEAU donne pouvoir à Karine GAZEAU Christine PASKO donne pouvoir à Romain TESSIER Frank RABILLE donne pouvoir à Francis CHUSSEAU Roger GOMET a donné pouvoir à Annie RENOUF

Secrétaire: Francis CHUSSEAU

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-Rendu du 27 mai 2024. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

TAXES

48-2024 – Application des tarifs de la <u>taxe de séjour</u> à partir du 1^{er} janvier 2025, avec prise en compte des modifications apportées par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020. Calcul selon le régime dit « réel » avec application pour la période du 15 juin au 15 septembre et versement au comptable du trésor au 15 octobre.

Approuvée à l'unanimité

50-2024 – Proposition de révision du taux relatif à la <u>taxe d'aménagement</u> de 3.5 à 3.7 % sur l'ensemble du territoire communal pour une durée d'un an reconductible.

Approuvée à l'unanimité

CANTINE ET GARDERIE

49-2024 – Proposition de la révision des tarifs de la cantine et de la garderie à partir du 1^{er} septembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

51-2024- En raison des travaux de réaménagement et d'extension de la mairie, il est proposé de délocaliser temporairement (entre le 08 juillet et le 08 novembre 2024 inclus) la salle de Conseil Municipal/Salle des mariages et de solliciter le Procureur de La République pour que la salle des fêtes « Le Payré » soit reconnue comme salle annexe de la mairie pour y célébrer les cérémonies civiles, pendant la durée des travaux d'extension de la mairie. Il est également proposé que les conseils municipaux se tiennent dans la salle du local communal qui jouxte la mairie, située 106 rue du Payré.

Approuvée à l'unanimité

MARCHÉS

52-2024 – Présentation d'un avenant au marché de réaménagement et d'extension de la mairie suite à une moins-value de l'entreprise Serrurerie Luçonnaise.

Approuvée à l'unanimité

FONCIER

53 - 2024 : Vente d'un droit de passage impasse du Juchaud

Approuvé à l'unanimité

LE MAIRE

ANNIE RENOUF

LE SECRETAIRE

FRANCIS CHUSSEAU